

# CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP)

## **VALANT ACTE D'ENGAGEMENT**

Marché n°: 2015 CCPG PI 002 AMO réseaux humides

Objet : Prestations intellectuelles pour la réalisation d'une Assistance à Maître d'Ouvrage pour la numérisation des réseaux humides.

Cette consultation a pour objet la réalisation d'une Assistance à Maître d'Ouvrage pour la numérisation des réseaux humides, eaux usées, eaux pluviales et eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Glazik.

Le présent **marché à procédure adaptée**, est soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics. Le marché comporte un lot unique.

# I. <u>Les clauses techniques</u>

Les modalités de réalisation des prestations sont détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), pièce du dossier de consultation.

#### Variantes:

Le soumissionnaire pourra présenter des variantes aux prestations définies dans le cahier des charges. Les éléments présentés en variante devront être clairement identifiés par rapport à la version de base.

# II. <u>Les clauses administratives</u>

- Personne publique contractante : Communauté de Communes du Pays Glazik.
- Coordonnées de l'interlocuteur administratif : Eric LE GOFF, Directeur des services techniques, 06 70 31 94 52, dst@glazik.com.
- Coordonnées de l'interlocuteur technique : Yvan GRELLET, responsable SIG, 02 98 57 70 91, sig@glazik.com

• Critères de jugement des offres : le choix du prestataire se fera en application des critères énoncés ci-dessous :

Critères	Pondération
Prix	40%
Valeur technique	60%

## > Critère prix noté sur 40 points :

L'offre analysée obtient une note sur 40 en application de la formule suivante : **Note prix**  $attribuée = 40 \times (Y1/Y)$ 

dans laquelle 40 = Nombre de points attribués au critère prix (pourcentage de pondération)

Y = montant de l'offre analysée

Y1 = montant de l'offre la moins disante

L'offre la moins disante (Y1) aura le nombre maximum de points (40).

## > Critère valeur technique noté sur 60 points :

Une note de valeur technique est attribuée aux soumissionnaires en fonction du barème suivant :

Appréciation et Notation de la valeur technique

		critères notés sur
	6 niveaux d'appréciation	
		/ 60
offre présentant des aspects qualitatifs nettement supérieurs au niveau technique attendu et aux réponses des autres candidats notamment en ce qui concerne les performances en matière de développement durable	Offre très bonne	60
offre présentant des aspects innovants ou des plus-values techniques	Offre supérieure	48
offre considérée comme complète répondant strictement au cahier technique	Offre adéquate	36
offre qui présente des imprécisions techniques ou des généralités, tout en restant une offre conforme et acceptable	Offre imprécise	24
offre qui présente des lacunes techniques, des non qualités ou des incohérences (ex : mémoire technique partiellement rempli,sous-estimation des moyens à mettre en oeuvre)	Offre insuffisante	12
offre éliminée (absence de mémoire technique, objet du marché non respecté, offre ne respectant pas le cahier des charges)	Offre écartée	0

Une offre obtenant la note de 0 pour le critère valeur technique sera déclassée et écartée. La note technique peut obtenir un maximum de 60 points.

Le **classement général** se fera par comparaison du nombre de points obtenu par chaque candidat après addition des points attribués sur chaque critère (notation sur 100).

## Modalités de dépôts des offres :

Les offres adressées avant le :

#### Mercredi 06 mai 2015 à 12 heures

Δ

Monsieur le Président Communauté de Communes du Pays Glazik Rue du Général de Gaulle 29510 Briec

#### devront:

- soit être remises directement, contre récépissé,
- soit être envoyées par la poste à l'adresse sus-indiquée, par pli recommandé, avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.
- « Référence » : 2015\_CCPG\_PI\_002\_ AMO numérisation réseaux humides

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs expéditeurs.

#### Pièces du marché à fournir :

- Le présent CCP
- o Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et annexes 1 et 2
- o Descriptif-estimatif détaillé de la mission, à fournir par le candidat
- o un « mémoire technique » <u>pièce obligatoire</u> comprenant :
  - Les certifications, agréments de la société et des opérateurs affectés au marché.
  - · Les références réglementaires adoptées,
  - Les intervenants (CV, expérience, ...)
  - Les délais d'étude, la planification
  - Les outils et moyens informatiques
  - Les références pour des missions similaires
  - Le candidat pourra, en outre, produire toute pièce qu'il estime de nature à appuyer son offre.

(le mémoire technique est à joindre à l'offre. Ce mémoire sert notamment de support pour établir la valeur technique de l'offre. L'absence de mémoire entraîne automatiquement et définitivement le rejet de l'offre. L'offre sera déclarée irrégulière et ne sera pas analysée)

- o DC 1 DC 2 NOTI 2
- Assurances

## Documents de référence (pas à fournir) :

Le CCAG Prestations Intellectuelles.

#### Délais :

Délais d'exécution : Le délai de réalisation de la mission souhaité est de 22 semaines pour les deux phases à compter de la date de notification du marché, non compris les délais de validation par le maître d'ouvrage. A titre indicatif, le délai de validation de la 1<sup>ère</sup> phase préalable au lancement de la 2<sup>ème</sup> phase est estimé à 3 semaines.

Le candidat proposera un échéancier des prestations qu'il envisage de réaliser et donc la durée totale de la mission. Ce délai sera pris en compte pour l'attribution de la note technique.

### Prix et règlement :

Les prix du marché sont fermes. La mission sera rémunérée à la restitution finale ou à l'issue de chaque phase si le candidat le souhaite. Dans ce cas la proposition financière devra préciser les montants de ces deux phases Le prestataire émettra une facture, en trois exemplaires, qui sera adressée à « adresse d'adressage des offres » ci-dessus.

Le mode de règlement retenu est le virement avec paiement à 30 jours francs.

## III. <u>Engagement du candidat</u>

Je soussig	gné (nom, prénom, qualité) :	:	
Agissant a	au nom et pour le compte de	ə:	
m'engage,		document et des pièces qui y s ent aux stipulations des documents ditions définies ci-après :	
Proposition de délais d'étude		Nombre semaines 1 <sup>ère</sup> tranche	
		Nombre semaines 2 <sup>ème</sup> tranche	
	Montant hors taxes		€
	TVA (taux de %)		€
	Montant TTC		€
Soit en le	ttres		

Paiement à l'issue de chaque tranche (le cas échéant) :				
Montant 1 <sup>ère</sup> tranche en € Hors taxes				
Montant 2 <sup>ème</sup> tranche en € Hors taxes				
J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions découlan l'article 43 du Code des Marchés Publics.				
Je certifie par ailleurs être en règle sur le plan fiscal et social et respecter l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 323-1 du Code du Travail.				
Fait en un seul original, Signature et cachet du candida	ıt			
A Le				
IV. Acceptation de l'effre (article récervé eu nouv	, a i r			
IV. <u>Acceptation de l'offre (article réservé au pouvait adjudicateur)</u>	OII			
Est acceptée la présente offre pour le lot AMO numérisation réseaux humides				
pour un montant HT de pour valoir acte d'engagement				
Le Président de la Communauté de Commun	es,			
J. Hubert PETILLON.				
A Briec, Le				